DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2023 À 16 H 00

Rapport N° 43

AUTORISATION DE DÉSAFFECTATION PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE D'UNE PORTION DE VOIRIE CORRESPONDANTE AUX RUES ANDRAUD ET POMEL

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Christine DULAC ROUGERIE pouvoir à Isabelle LAVEST, Nicaise JOSEPH pouvoir à Marion CANALES, Jérôme GODARD pouvoir à Didier MULLER, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Géraldine BASTIEN pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Julien BONY pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT pouvoir à Lucas PEYRE, Estelle BRUANT pouvoir à Odile VIGNAL, Cécile LAPORTE pouvoir à Christiane JALICON, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Nicolas BONNET, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Arrivées de Mme BISMIR et de M. PEYRE (fin du pouvoir à Mme EL HAFIDHI) pendant le diaporama de la question 3. Arrivée de Mme AUDET pendant le débat de la question 3 (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL).

M. le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question 5). Mme CANALES préside la séance pour la présentation commune aux questions 5 à 7 et le vote de la question 5. Départs de Mme MAXIMI (pouvoir à M. LANDIVAR) et de Mme LAPORTE (pouvoir à Mme JALICON) pendant le débat commun aux questions 5 à 7. M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question 5.

Départ de Mme BRIAT (pouvoir à M. PEYRE) après le vote de la question 7. Arrivée de Mme PINET-TALLON (fin du pouvoir à Mme BASTIEN) avant le vote de la question 8. Départ de Mme BARRAUD (pouvoir à M. WEIBEL), avant le vote de la question 13. Départ de Mme BASTIEN (pouvoir à Mme PINET-TALLON) avant le vote de la question 17.

Rapport N° 43

AUTORISATION DE DÉSAFFECTATION PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE D'UNE PORTION DE VOIRIE CORRESPONDANTE AUX RUES ANDRAUD ET POMEL

Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière fixant les modalités de déclassement du domaine public routier communal ;

Vu l'arrêté en date du 14 mars 2023 pour l'ouverture d'enquête publique du 6 avril 2023 au 20 avril 2023 relative au déclassement d'une portion de voirie correspondant aux rues Andraud et Pomel à Clermont-Ferrand ;

Vu la conclusion d'enquête publique en date du 3 mai 2023 donnant avis favorable au projet de déclassement ;

Conformément à l'article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Clermont-Ferrand est amenée à donner un avis sur cette future désaffectation de l'espace public par Clermont Auvergne Métropole qui exerce depuis le 1er janvier 2017 la compétence « création, aménagement et entretien de voirie ».

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU) Saint-Jacques Nord, il est nécessaire de procéder à la désaffectation et au déclassement d'une portion de voirie correspondant à la rue Henry Andraud et à la rue Pomel, au droit de la rue Desdevises du Dézert et Alexandre Ribot.

Par arrêté du 29 juillet 2022 n°2022T2701, la Ville de Clermont-Ferrand a interdit la circulation des véhicules rue Henry Andraud et rue Pomel entre la rue Alexandre Ribot et la rue Desdevises du Dézert, à compter du 01/08/2022 jusqu'au 31/12/2022. En effet, les travaux relatifs à la "Muraille" (désamiantage, déconstruction, démolition) ont rendu nécessaire cette décision.

Par arrêté du 23 décembre 2022 n°2022T4355, la Ville de Clermont- Ferrand a prorogé la durée de l'interdiction en raison du retard de chantier, jusqu'au 31/12/2023.

Le futur projet d'aménagement prévoit, après démolition de la "Muraille de Chine", de restructurer le site pour créer un parc urbain végétalisé venant jusqu'aux contreforts basaltiques situés sous la place Sévigné et les crèches publiques.

Les rues Henry Andraud et Pomel dans leur portion au droit des rues Desdevises du Dézert et Alexandre Ribot sont des voies de desserte spécifiques au secteur Saint-Jacques. La voie Henry Andraud est de type secondaire et résidentielle, avec un transit faible pour des usagers en dehors du secteur. La voie Pomel est quant à elle sans issue, fermée sur le parking rue Georges Sand. La démolition de la "Muraille" et la non reconstitution de l'offre de logements sur le site, justifie par ailleurs la volonté de déclassement de cette emprise pour en faire un espace public naturel de qualité.

Le rapport d'enquête publique du 3 mai 2023 a rendu un avis favorable au déclassement de la portion de voirie correspondant aux rues Henry Andraud et Pomel.

L'emprise doit être désaffectée de son usage public pour ensuite être déclassée. Le déclassement desdites voies a pour objet de créer une nouvelle parcelle cadastrée EW n°353 correspondante à l'emprise ci-après représentée en bleu.

De par l'inscription du futur projet d'aménagement du parc urbain dans le cadre du NPRU Saint-Jacques Nord, les rues Andraud et Pomel n'ont plus vocation à être de la voirie .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

de donner un avis favorable à la désaffectation par Clermont Auvergne Métropole de la parcelle nouvellement cadastrée section EW n°353, correspondant à une portion de voirie des rues Andraud et Pomel.

TOTAL VOTANTS :	55	=	43 Conseillers Présents	+	12 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	**Pour : 55**	+	**Contre : 0**		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND

Section EW - Rue Henry Andraud

PLAN DE DIVISION

ECHELLE : 1/1000

